

**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**  
**- 17 OCTOBRE 2019 -**

**Présents :**

Ernest Auchart ; Nathalie DURAND ; Marc LACHERE ; Jean Jacques DUHEM ; Jules BLONDEL ; Gérard MAYEUR ; Pierre GUILLEMANT ; Olivia HAVEZ ; Héléne FARDEL ; Ginette COUSIN ; Alain PHILIPPE ; Joelle HERRENGT ; Claudine VICTOR ; Jean de FRANSSU ; Gérard NICOLLE ; Thierry BERNARD ; Francis DELASSUS ; Pierre BARROIS ; Guillaume LEFEBVRE ; Pascaline DUQUESNE ; Fabrice BEAUVOIS ; Damien BRICOUT ; Jean Jacques TELLIER.

**Date :** jeudi 17 Octobre 2019

**Heure :** 17h30

**Lieu :** Siège communautaire à Avesnes le Comte

**Durée de la séance :** 2h

**Sujet :** Lancement de la concertation préalable du Plan Climat Air Énergie Territorial

- Présentation des éléments de diagnostic
- Débat sur les questions à se poser dans le cadre de la concertation préalable
- Échange sur les éléments de diagnostic (émergence des objectifs)
- Porté à connaissance des prochaines réunions de concertation préalable

**Contenu de la réunion :**

**Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**

- **Plan :** Document de planification introduit par la loi TECV rendu obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.
- **Climat :**  
Atténuation : apporter des solutions pour réduire à travers nos activités les émissions de gaz à effet de serre.  
Adaptation car on sait que le climat va changer et donc anticiper ces changements.
- **Air :**  
Le volet qualité de l'air doit être intégré dans le cadre de ce plan climat
- **Énergie :**  
C'est un enjeu au niveau du territoire national et local. L'idée est de développer une stratégie locale sur le territoire, réduire les consommations énergétiques et développer la mixité énergétique. C'est une obligation au niveau national.
- **Territoriale :**  
Cela doit se traduire dans un plan d'actions. Ces actions ne doivent pas être uniquement portées par la communauté, qui a un rôle de coordinatrice, mais doivent l'être aussi par les acteurs du territoire, d'où l'objectif de mobiliser un maximum d'acteurs locaux (association, élus, citoyens, entreprises, ...).

**L'objectif du PCAET**

Son objectif est de rentrer dans l'objectif global des 2 degrés prévus à l'horizon 2100.

A travers ce plan climat l'accent va être porté sur:

- le développement des énergies renouvelables
- l'amélioration de la qualité de l'air et la maîtrise de la consommation d'énergie
- l'adaptation aux changements climatiques
- la réduction de gaz à effet de serre

#### **Les questions que l'on doit se poser :**

- **quels sont les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie sur le territoire ?**
- **quels sont les objectifs que l'on doit se fixer à l'échelle du territoire pour atténuer le réchauffement climatique ?**
- **quels sont les moyens à prévoir pour mener à bien toutes ces actions (moyens humains, financiers, ...) ?**
- **quelles sont les actions à mettre en œuvre ? Comment y arrive t-on ?**

#### **La démarche de concertation préalable :**

Madame Nathalie Durand a été désignée en tant que garante de la concertation au préalable par la Commission Nationale du Débat Public. (CNDP).

Elle rappelle que ce débat est organisé pour partager ensemble et essayer de voir ce qui peut être fait , dans un premier temps, au niveau de la définition du PCAET. Comment peut-on partager ensemble les enjeux sur le diagnostic qui va vous être présenté et qui va permettre d'enrichir et se dire ensemble ce que l'on peut faire. Elle précise que la Communauté de Communes a eu un geste fort pour le territoire en saisissant la CNDP pour organiser cette concertation préalable. Celle-ci est réglementée par la code de l'environnement. Elle a pour but de débattre sur les objectifs et la stratégie territoriale. L'important est de partager le ressenti des participants pour qu'ensuite cela vienne enrichir la décision des conseillers communautaires.

Lé débat sur la concertation préalable repose sur la définition des objectifs et des principales orientations mais également sur les enjeux socio économique qui s'y attachent.

Madame Durant précise que la Concertation Préalable est une étape du dispositif. L'idée est d'aller au plus près des acteurs du territoire. La concertation a pour but :

- d'informer le public
- de veiller à ce que tout le monde participe
- d'éclairer la décisions

#### **Échange avec la salle sur les faits du réchauffement climatique et ses impacts :**

Le diagnostic va être posé et ne demande qu'à être enrichi pour ensuite élaborer une stratégie territoriale.

4 thématiques ont été identifiées :

- la hausse du carburant et/ou de l'énergie domestique. Quelle alternative s'offre à l'utilisateur ? Les dispositifs d'aide ?

L'augmentation est un fait mais il y a aussi des subventions (ANAH). Il faudrait être plus en quête des autres solutions que le fossile.

Le bois fonctionne très bien mais il faut vouloir le faire et avoir le courage de le faire.

Monsieur Duplaquet rappelle que beaucoup de solutions alternatives existent comme le bois, le pellet qui sont des énergies renouvelables. Il existe des systèmes très performants avec un rendement bois de 80 à 90 %. Mieux encore pour des chaudières à plaquettes. C'est une réflexion à avoir sur le territoire communautaire notamment par rapport au bois provenant des haies pour le déchiqueter.

L'idée serait de développer des haies assez larges qui puissent être, à terme, une ressource bois . Cela permettrait de connecter deux problématiques que nous avons sur le territoire.

Des réflexions sont également à mener sur le renforcement de réseau pour la méthanisation.

La précarité énergétique existe. Globalement, la part du chauffage est une part importante du porte monnaie du foyer. C'est donc à travailler dans le PCAET.

- la restriction d'eau potable ou la limitation de consommation / inondations de terrain

La ressource en eau est un enjeu important pour le territoire. Nous avons été confronté, cet été, à la restriction d'eau.

Des demandes de forage sont faites mais qui va les gérer ? A ce jour, aucune réponse n'est formulée de la part des organismes (Agence de l'Eau, Préfecture).

Concernant la méthanisation, il serait déconseillé d'insérer du maïs dans les unités de méthanisation. En effet, il est à noter de ne pas porter préjudice entre la culture alimentaire et la culture productrice d'énergie.

Monsieur Bricout rappelle qu'en France, pour la méthanisation nous sommes limité à 15% d'utilisation de cultures alimentaires sur l'ensemble des autres produits utilisés pour la méthanisation (lisiers, issue de l'activité agro alimentaire, agricole, Cultures Intermédiaires à Vocation énergétique (CIV),...).

Le carbone transforme la matière organique qui relâche un engrais qui servira à amender les terres et ainsi arrêter les engrais chimiques. Il s'agit de cultiver avec de bonne pratique agricole sinon nous aurons le même bilan qu'avec les pommes-de-terre en terme d'exportation de matière organique .

C'est à chaque agriculteur de gérer les ressources de sa ferme. La matière organique a tout son sens dans le sol si elle est bien conduite et bien raisonnée.

Il faut valoriser et avoir une meilleure utilisation de la méthanisation pour en faire de l'énergie au lieu de la laisser se dégrader.

Il faut entretenir la matière organique dans les sols, elle est essentielle.

Concernant les problèmes d'écoulement, nous avons des restrictions pour l'irrigation mais quand nous avons des projets de retenues colinéaires, de réserves intermédiaires, il y a toujours des oppositions contre ces projets. Il y a donc une incohérence entre la ressource en eau et les projets de lutter contre ces risques de pénurie.

Les réserves en eau il faut favoriser les infiltrations à la parcelle notamment dans le cadre des nouvelles constructions, en faire davantage pour éviter d'appliquer la politique précédemment utilisée (envoyer toute l'eau à la rivière qui part à la mer et qui ne profite pas pour recharger les nappes).

Pour éviter les coulées de boue les procédés mis en application ce sont les bassins de rétention et les fossés à ruban mais aussi l'hydraulique douce, les pratiques culturales, les haies et fascines.

Il existe donc des solutions à ce problème de ressource en eau.

- la qualité de l'air, avez-vous un proche atteint d'une maladie chronique ?

On remarque qu'il y a de plus en plus de personne atteinte d'allergie.

### **Vulnérabilité du territoire :**

Sur le réchauffement climatique, Monsieur Duplaquet souligne les constats faits depuis 1955 sur le territoire. On émet de plus en plus de gaz à effet de serre. La température a augmenté depuis 1850 de 1 degré. Les constats par décennie sont les suivants :

- + 0,3 degrés
- + 5 jours de forte chaleur
- + 2 jours de forte pluie
- 4 jours de gel

On constate également sur le territoire que, par rapport au changement climatique,

- 5 communes ont fortement été exposées
- 32 communes moyennement exposées
- 212 catastrophes naturelles déclarées en 1988 et 2016 (inondations, coulées de boue, mouvements de terrain, ...).

Effectivement, il est constaté que nous n'avons plus d'hiver. Il serait bien aussi de parler des tempêtes. Nous sommes concernés sur une trajectoire de tornade limitée , isolée.

Monsieur Guillemant s'étonne du peu de personnes présentes ce soir. La 1ère question qui est posée c'est quel est le problème vécu ? Comment se pose cette question à travers ce que l'on sait ? On vit comment cela sur le terrain ? Sur le plan pédagogique, il faut revenir sur le terrain à travers des structures existantes communales et communautaires. En tant qu'élu, il est important de savoir comment la question doit être posée et ressentie, comment mettre le doigt sur un certain nombre de sensibilités vécues. Nous sommes dans de bonnes intentions. C'est à nous de les traiter. Le souci que je formule ce soir, pour qu'un projet de territoire existe, il faut que le terrain s'exprime. Nous devons être des facteurs de changement.

Les citoyens ne veulent pas faire d'effort. Les gens ne veulent pas couper du bois mais préfère être livré en bois. Personne ne veut changer ses habitudes et son confort.

Sur le territoire, il n'y a pas assez de sensibilisation, de pédagogie, de communication,... Les habitants veulent du concret. Pourquoi ne pas installer une ressourcerie ?

La communauté a délégué au SMAV qui répond présent pour faire la promotion de leurs différentes activités (compostage, gaspillage alimentaire...).

Il est très difficile de faire déplacer les gens. Il faut trouver la bonne taille, le bon dimensionnement (commune, communauté). Sur le climat, tout le monde est intéressé mais c'est difficile de passer à l'acte.

Madame Durant rappelle qu'il est impératif que les personnes présentes fassent l'inventaire de leurs problématiques. Ainsi les élus auront de la matière pour leur stratégie. La parole doit être à la salle.

### **Synthèse du diagnostic du territoire :**

Sur l'aspect énergétique, l'état des lieux de la communauté en consommation énergétique est de 1 020 GWH/an, nous consommons chacun de l'énergie à hauteur de 28 mwh/an.

Le territoire dépend fortement des énergies fossiles à savoir 61 % pour les produits pétroliers et 10 % de gaz. Le prix de ces énergies fossiles va continuer d'augmenter. A ce jour, la facture énergétique du territoire s'élève à 87 millions d'euros soit 2 558 €/habitant. En restant sur la même situation, la facture s'élèvera à 193 millions d'euros en 2030 (x 2,2).

C'est donc également un enjeu économique en plus d'être un enjeu environnemental au niveau de l'énergie du territoire.

Les secteurs sur lesquels il faut agir :

Résidentiel et le transport sont les principaux consommateurs énergétiques.

- Le résidentiel : il faudrait mener des réflexions sur comment réduire les consommations énergétiques via le comportement. Travailler à l'échelle du territoire sur les logements, les équipements, lutter contre la précarité énergétique et développer les énergies renouvelables sur les logements.
- Le transport : la voiture occupe une place très importante au sein du territoire. Comment réfléchir à réduire l'usage de la voiture, les déplacements ? Favoriser l'utilisation des véhicules propres, GMC et sur les énergies renouvelables.
- Le tertiaire, il y a les équipements publics (mairie, salle de sports). Sur le territoire communautaire, une politique est déjà mise en place notamment sur la rénovation des bâtiments publics et de l'éclairage public.

Ce sont les thématiques que nous souhaitons soumettre à votre approbation.

Un constat très clair dans la commune de Villers-Châtel (identique dans d'autres communes), le car scolaire est quasiment vide et les parents suivent derrière en voiture. C'est une anomalie flagrante. Soit on supprime le car, soit on oblige les parents à mettre les enfants dans le car. On remarque qu'il y a peu de transport en commun sur le territoire. Pourquoi ne pas le développer.

Par rapport aux véhicules électriques, est-ce suffisant une seule borne ? Il n'y a pas de station GMC, pas de station éthanol. Il faudrait diversifier l'énergie pour la mobilité.

Pourquoi ne pas réserver certaines voies pour les vélos et/ou créer des pistes cyclables.

Il faudrait arriver à savoir quel est l'enjeu sur ces 3 problématiques (résidentiel, transport, tertiaire)

- Les habitants ont un confort de vie auquel ils ne dérogeront pas (revenir en bus prendra 50 mn en bus alors qu'en voiture on met 10 mn)
- Il faut communiquer car de nombreuses mesures existent mais les acteurs du territoire ne les connaissent pas
- Plus de renseignement sur le photovoltaïque
- Recours au vélo et le transport en commun moins chers
- Rénovation des bâtiments publics : manque de communication
- Baisse du coût des véhicules électriques
- Regrouper les déplacements en un seul (éviter les déplacements inutiles)
- Baisser le thermostat et mettre un pull en plus
- Mettre l'accent sur la sobriété énergétique, communiquer sur la diversité des énergies renouvelables possibles
- Lutte contre la précarité énergétique
- Promouvoir le co-voiturage et donc favoriser les aires de co-voiturage

Monsieur Seroux rappelle que plusieurs choses sont proposées sur le territoire à travers le SMAV, le PLUI, le projet de territoire. Il y a plein de ressources qui sont à mobiliser. Il y a surtout une confusion par rapport aux aides que l'on peut percevoir. Aujourd'hui ce n'est pas neutre pour un couple de faire des travaux de rénovation. Les acteurs du territoire ne sont pas prêts à faire des sacrifices par rapport à leurs loisirs.

- Il serait judicieux de faire un guichet unique pour connaître toutes les subventions possibles avec les entreprises du territoire.
- Aménager des pistes cyclables
- Manger local (fruits et légumes de saison)

C'est toute une culture à remettre en place.

Il faut être le plus indépendant possible de l'énergie. Tout ce qui peut être ajouté en matière d'énergie (photovoltaïque, isolation, vent, ...) et peut-être même inventer des machines.

Pourquoi ne pas écrire une charte de bonne pratique où les entreprises répondraient à un label qualité ?

- Réfléchir au numérique pour les transports (blabla car, ...). Pourquoi ne pas le mettre à l'échelle de notre territoire ?

- Développer l'économie participative. Il faut initier les populations et travailler l'esprit collectif.
- Privilégier le télé travail

Pour que la population bouge, il faut que les dirigeants bougent et donnent l'exemple.

Monsieur Guillemant souligne que pour entrer dans une démarche de construction, il y a des niveaux qu'il faut prendre en compte : niveau de besoin, niveau de solution,... Il peut y avoir des actions locales.

Au niveau de la Communauté, il y a des besoins qui peuvent être transversaux de l'ordre de la géographie communautaire et des solutions qui ont une double efficacité, comme par exemple revenir au local et être acteur du changement territorial. Ils sont indissociables.

Le changement n'interviendra pas sur des ordres mais sur un engagement.

Sur les énergies renouvelables, nous avons les éoliennes et le bois. 23 % des consommations sont couvertes par la production énergétique du territoire.

Toute l'ambition du territoire, c'est de mettre le curseur sur telle ou telle énergie renouvelable (solaire au sol, valorisation de la friche, méthanisation, bois, éolien, géothermie, GNC, ...) . Il y a un véritable potentiel de valorisation énergétique. Il faut donc encourager le développement des énergies renouvelables.

Il faut maintenant fixer les priorités, identifier les freins que vous avez rencontrés à savoir le manque d'information, la méconnaissance des aides et les différentes technologies,